

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019, À 17 HEURES 30, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean-François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Pierre-de-Broughton / Mme France Laroche

Est/Sont remplacés par:

St-Pierre-de-Broughton / M. Dave Lachance

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

2019-09-8489

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2019

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 - Transport collectif et adapté - Demande projet coopération intermunicipale

6.2 - Mise à jour - Politique de soutien aux projets structurants

6.3 - Inspecteur en bâtiment et environnement

6.4 - Ouverture de postes

6.5 - Nomination - Représentant Centre universitaire des Appalaches

6.6 - Mise en place d'un point de dépôt pour la tubulure acéricole - suivi

6.7 - Appui Ville de Thetford - Transformation des Centres d'activité de

jour du CISSS

6.8 - Réalisation du Projet des Orthophotos – Printemps 2020

7 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Émission des certificats de conformité

7.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines

7.1.1.1 - Règlement 735 - Ville de Thetford Mines

7.1.1.2 - PPCMOI 2019-312-TM - Ville de Thetford Mines

7.1.2 - Certificat de conformité - Municipalité de la Paroisse de Disraeli

7.1.2.1 - Règlement 414-2019 - Municipalité de la Paroisse de Disraeli

7.1.3 - Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

7.1.3.1 - Règlement 353 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

7.2 - Règlements de contrôle intérimaire

7.2.1 - Adoption du Règlement de contrôle intérimaire numéro 194

7.3 - Remplacement de Madame France Laroche à la commission sur les élevages porcins

7.4 - Colloque - congrès - conférence

7.4.1 - Sommet sur le transport ferroviaire

8 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

8.1 - Suivi - Comité GROBEC

8.2 - Décision du Tribunal Administratif - Dossier municipalité d'Irlande

9 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 - FDT - Reddition de compte

9.2 - FDT - Rapport annuel d'activités

9.3 - Internet haute vitesse

9.3.1 - Appui au programme Québec haut débit

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.1 - Motion de reconnaissance pour M. André Gosselin

10.2 - Lettre de félicitation à Mme France Laroche

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2019-09-8490

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2019

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2019.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

- E2RT

- Jeune chambre de commerce de la Région de Thetford

5 - CORRESPONDANCE

- APLTI - Déclaration état d'urgence rivière Bécancour
- Invitation - Portes ouvertes - Quartier Général Sûreté du Québec - SQ
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme RénoRégion

6 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 - Transport collectif et adapté - Demande projet coopération intermunicipale

Le directeur général fait un suivi relatif au dossier du transport adapté et collectif rural auprès des élus. Il mentionne également que Mme Marie-Claude Caouette, chargée de projets à la MRC, prépare une demande de subvention dans le programme de coopération intermunicipale pour la mise en place d'un service de transport collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC, en l'arrimant avec le transport adapté et le transport collectif de la Ville de Thetford.

2019-09-8491

6.2 - Mise à jour - Politique de soutien aux projets structurants

Attendu qu'une mise à jour a été effectuée, de la Politique de soutien aux projets structurants, depuis son adoption en juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter la nouvelle Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Appalaches.

Adoptée

2019-09-8492

6.3 - Inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la MRC des Appalaches sollicitera les municipalités afin de connaître leur intérêt pour partager une ressource, soit un inspecteur en bâtiment et en environnement, et que la MRC procédera à l'ouverture du poste en fonction des besoins établis.

Adoptée

2019-09-8493

6.4 - Ouverture de postes

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation ainsi qu'un poste d'aménagiste à la MRC des Appalaches.

Adoptée

2019-09-8494

6.5 - Nomination - Représentant Centre universitaire des Appalaches

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de nommer Mme Guylaine Dubuc à titre de représentante de la MRC au sein du Comité d'administration du Centre universitaire des Appalaches (CUA).

Adoptée

6.6 - Mise en place d'un point de dépôt pour la tubulure acéricole - suivi

Le directeur général fait un suivi de ce dossier. Une discussion s'en suit.

2019-09-8495

6.7 - Appui Ville de Thetford - Transformation des Centres d'activités de jour du CISSS

CONSIDÉRANT la lettre que la Ville de Thetford Mines a reçue le 22 août dernier, concernant le projet de transformation des centres d'activités de jour (CAJ);

CONSIDÉRANT que les usagés des CAJ seront en partie redirigés vers des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que la redirection des usagés vers les organismes communautaires auront des impacts financiers majeurs pour ces mêmes organismes;

CONSIDÉRANT le peu de détails que nous avons quant à ces changements envisagés à courtes échéances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement :

QUE la MRC des Appalaches demande un moratoire sur l'application de cette mesure afin de bien évaluer les répercussions sur le milieu;

QUE la MRC des Appalaches demande au CISSS-CA de revoir à la hausse le financement octroyé aux organismes communautaires qui prendront les usagés délaissés par le CISSS-CA.

Adoptée

2019-09-8496

6.8 - Réalisation du Projet des Orthophotos - Printemps 2020

Attendu que la dernière couverture du territoire en orthophotographie remonte à 2015;

Attendu qu'une couverture orthophotographique récente du territoire est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

Attendu qu'une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la ville de Lévis et les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches a eu lieu le mardi 10 septembre 2019 et qu'il a été convenu de former un regroupement régional pour la réalisation des orthophotos au printemps 2020;

Attendu que le MERN demande au regroupement régional d'identifier un organisme public (ville ou MRC) comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

Attendu que la ville de Lévis a proposé de remplir ce rôle et a identifié M. Sébastien Roy comme responsable de ce dossier;

Attendu que selon les estimés préliminaires le coût pour la réalisation des orthophotos s'élève à 22\$/km² ce qui représente pour la MRC des Appalaches un montant approximatif total de 42 000 \$;

Attendu que le montant approximatif de 42 000 \$ est un maximum, car il ne tient pas compte du partenariat avec le MERN (environ 25% du projet) et des autres partenariats possibles (Hydro Québec, Énergir, organismes de bassins versants, etc.);

Attendu que ce projet cadre dans les normes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'il est également possible d'obtenir du financement et ainsi réduire la part payable par la MRC.

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement :

1. que la MRC des Appalaches participe au regroupement régional pour la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 pour un montant

maximum de 42 000 \$.

2. que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin d'autoriser M. Sébastien Roy de la ville de Lévis à représenter les partenaires pour les fins de l'entente de partenariat concernant le projet de réalisation de la couverture orthophotographique 2020 sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

3. que la MRC des Appalaches autorise la ville de Lévis à déposer le projet portant sur la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Adoptée

7 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Émission des certificats de conformité

7.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines

2019-09-8497

7.1.1.1 - Règlement 735 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 735 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 735 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

2019-09-8498

7.1.1.2 - PPCMOI 2019-312-TM - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution 2019-312TM de la Ville de Thetford Mines concernant l'adoption du projet particulier (PPCMOI) numéro 2019-065 visant à permettre, à certaines conditions, "l'entreposage de marchandises en général" sur un emplacement situé au 133, 6e Rue, dans la zone 2638R, conformément aux critères prévus au règlement 157 de la Ville de Thetford Mines. La résolution 2019-312TM étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

7.1.2 - Certificat de conformité - Municipalité de la Paroisse de Disraeli

2019-09-8499

7.1.2.1 - Règlement 414-2019 - Municipalité de la Paroisse de Disraeli

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 414-2019 de la municipalité de la Paroisse de Disraeli amendant le règlement de zonage numéro 369-2011. Le règlement n° 414-2019 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

7.1.3 - Certificat de conformité - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

2019-09-8500

7.1.3.1 - Règlement 353 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 353 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds amendant le règlement de zonage numéro 175. Le règlement n° 353 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

7.2 - Règlements de contrôle intérimaire

2019-09-8501

7.2.1 - Adoption du Règlement de contrôle intérimaire numéro 194

Attendu que suite à la rénovation cadastrale effectuée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de nouveaux lots ont été identifiés comprenant la portion submergée ainsi que certaines parties remblayées incluses entre la ligne naturelle des hautes eaux et la ligne des hautes eaux après le rehaussement du Grand-Lac-Saint-François et du Lac Aylmer suite à l'installation des barrages ;

Attendu que l'apparition de ces lots submergés fait en sorte que de nombreuses propriétés, auparavant riveraines, n'ont techniquement plus aucun accès au lac sans traverser une bande de terrain largement submergée désormais portée au cadastre ;

Attendu que plusieurs propriétaires riverains désirent se porter acquéreurs de la partie submergée des lots situés en front de leur propriété ;

Attendu que pour acquérir cette portion de lots, il doit y avoir nécessairement une opération cadastrale ;

Attendu que cette opération cadastrale ne répond pas aux dispositions relatives au lotissement prévues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ;

Attendu que cette opération cadastrale constitue un morcèlement de lot dont le résultat est non conforme aux règlements de lotissement des municipalités concernées ;

En conséquence, il a été proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement d'adopter le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 194 relatif à certaines opérations cadastrales exemptées des normes minimales de lotissement.

Adoptée

2019-09-8502

7.3 - Remplacement de Madame France Laroche à la commission sur les élevages porcins

Attendu qu'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sur les élevages porcins doit être tenue par la municipalité régionale de comté lorsque le conseil d'une municipalité compris dans le territoire de la MRC en transmet une demande adoptée par résolution.

Attendu qu'en vertu du même article 165.4.11, la commission de la MRC doit obligatoirement être présidée par le préfet de la MRC et constituée du maire de la municipalité où le projet a lieu et d'au moins un autre membre du conseil de la municipalité régionale de comté ;

Attendu que par la résolution 2018-01-8056, le maire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, Monsieur Guy Roy ainsi que la mairesse de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, Madame France Laroche ont été nommés, pour former avec le préfet, la Commission dite "permanente" concernant la tenue des consultations publiques sur les projets d'élevages porcins lorsqu'une municipalité en fait la demande ;

Attendu que madame Laroche n'est plus mairesse de Saint-Pierre-de-Broughton, il y a lieu de nommer un membre du conseil de la MRC qui pourra siéger à la commission permanente en remplacement de la mairesse de Saint-Pierre-de-Broughton ;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de désigner M. Ghislain Hamel, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf pour remplacer la mairesse de Saint-Pierre-de-Broughton comme membre de la commission permanente concernant la tenue des assemblées publiques sur tout projet d'élevage porcin.

Adoptée

7.4 - Colloque - congrès - conférence

7.4.1 - Sommet sur le transport ferroviaire

En décembre 2019 aura lieu un Sommet sur le transport ferroviaire, organisé par le ministère des Transports.

À cette fin, il y aura des consultations sectorielles et régionales. Pour la région Chaudière-Appalaches, elle aura lieu le 19 septembre.

Des mémoires pourront être transmises jusqu'au 18 octobre.

8 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

8.1 - Suivi - Comité GROBEC

M. Jean François Hamel fait état des dernières nouvelles et activités prévues de GROBEC.

8.2 - Décision du Tribunal Administratif - Dossier municipalité d'Irlande

M. Jean François Hamel informe le conseil des maires que la municipalité d'Irlande, et la MRC, ont reçu la décision dans l'affaire opposant la municipalité au ministère de l'Environnement, et il en résume son contenu.

9 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-09-8503

9.1 - FDT - Reddition de compte

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter la reddition de compte du FDT pour l'année financière 2018-2019. Cette dernière sera transmise au MAMH et déposée sur le site PGAMR.

Adoptée

2019-09-8504

9.2 - FDT - Rapport annuel d'activités

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel d'activités du FDT pour l'année 2018-2019, tel que présenté par le directeur général. Celui-ci sera transmis au MAMH.

Adoptée

9.3 - Internet haute vitesse

2019-09-8505

9.3.1 - Appui au programme Québec haut débit

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situés dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme Québec haut débit qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du

Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme Québec haut débit qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme Québec haut débit;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme Québec haut débit afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la MRC des Appalaches demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

Adoptée

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2019-09-8506

10.1 - Motion de reconnaissance pour M. André Gosselin

Il est proposé et résolu unanimement d'adresser une motion de reconnaissance posthume pour M. André Gosselin, qui a été conseiller et maire de la municipalité de Disraeli Paroisse depuis 1972.

Adoptée

2019-09-8507

10.2 - Lettre de remerciements à Mme France Laroche

Il est proposé M. Pascal Binet et résolu unanimement d'adresser une lettre de remerciements à Mme France Laroche pour ses années de bons et loyaux services au sein de la MRC des Appalaches en tant que mairesse de la municipalité de St-Pierre-de-Broughton et de préfète suppléante.

Adoptée

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Lamothe, président de l'Association des riverains du Grand lac Saint-François, partage les inquiétudes et les préoccupations de son association à l'égard de la préservation du Grand lac Saint-François, d'un point de vue environnemental. Il mentionne spécifiquement le cas des espèces exotiques envahissantes, et plus particulièrement celui de la moule zébrée et du myriophylle à épis. Il mentionne également que l'enjeu est au niveau des accès publics pour les embarcations, et plus particulièrement au barrage Jules-Allard. Il souhaite connaître les intentions de la MRC à cet égard.

Le directeur mentionne que la technicienne en environnement, Mme Renée Vachon, communiquera avec l'Association afin de bien cerner leurs préoccupations, et que par la suite, la MRC établira un plan d'action pour traiter les enjeux environnementaux.

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 9 octobre 2019.

2019-09-8508

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 18 h 06.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**